

Motion du 12 septembre 2012 de Mmes Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Carlos Medeiros, Pascal Spuhler, Jean-François Caruso, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Denis Menoud, Daniel Sormanni et Daniel-Dany Pastore: «Piétons d'abord: pas de vélos circulant sur les trottoirs...»

(renvoyée au Conseil administratif par le Conseil municipal lors
de la séance du 19 mars 2014)

MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève consacre beaucoup d'attention à la création de pistes cyclables;
- que, paradoxalement, rien n'est mis en œuvre pour assurer la sécurité des piétons, alors qu'il s'agit de la seule véritable mobilité douce;
- que trop de cyclistes violent les articles 43, al. 2, LCR, et 41, al. 2, OCR (Rouler sur le trottoir malgré l'interdiction):
 - que les piétons sont les seuls usagers légitimes des trottoirs;
 - que ces piétons se trouvent en danger du fait du comportement irresponsable de certains cyclistes;
- que la Ville a la possibilité de faire effectuer des contrôles sporadiques par les agents de la police municipale, avec application des sanctions prévues par la loi et l'ordonnance sur les amendes d'ordre pour les contrevenants,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre des mesures immédiates pour sécuriser nos trottoirs et espaces piétons en faisant appliquer les sanctions prévues par la loi et l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière.

Lien vers les textes légaux:

<http://www.admin.ch/ch/f/rs/7/741.031.fr.pdf>